

blanc sur la réforme fiscale, le 18 juin 1987, et du document sur la réforme fiscale du 16 décembre.

[Traduction]

Je propose:

Que la question soit mise aux voix maintenant.

La présidente suppléante (Mme Champagne): M. Clinch, appuyé par M. Hawkes, propose: Que la question soit mise aux voix maintenant.

M. Cassidy: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement et souhaite ensuite poursuivre le débat. Hier, quelque peu échauffé en raison de certaines tactiques utilisées par le gouvernement, j'ai fait quelques commentaires que je voudrais retirer et pour lesquels je voudrais m'excuser. Vous vous rendez certainement compte, madame la Présidente, que les prochaines semaines seront difficiles pour la présidence et pour nous tous également, si le débat s'anime trop ou si les députés agissent de façon sectaire à cause des élections prochaines.

Toutefois, je tiens à m'excuser d'avoir laissé entendre que la présidence n'avait pas agi avec équité. De fait, je reconnais que même si les différentes procédures utilisées alors nous ont gênés, le gouvernement avait parfaitement le droit d'y avoir recours. Voilà quel était mon rappel au Règlement, madame la Présidente.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je remercie le député. Le débat est repris.

M. Cassidy: Je crois que nous débattons maintenant la motion demandant la mise aux voix, mais, de fait, le débat pourrait se poursuivre.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Le député veut-il prendre la parole?

M. Cassidy: Oui, madame la Présidente.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Le député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy).

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Madame la Présidente, je crois qu'il a été mentionné qu'il serait peut-être possible de terminer ce débat à la fin de la journée. Je ne sais où en sont ces négociations en ce moment, mais je me demande pourquoi le secrétaire parlementaire du leader à la Chambre du gouvernement a cru nécessaire de présenter cette motion, car elle pourrait nuire à nos discussions . . .

M. Hawkes: Madame la Présidente, autant que je sache, sauf pour les affaires courantes, je n'ai pas pris la parole aujourd'hui et je me demande comment j'aurais pu présenter une motion.

M. Murphy: C'était quelqu'un d'autre. Ne vous en faites pas.

M. Hawkes: Le député s'est peut-être trompé.

M. Cassidy: Madame la Présidente, je reconnais que l'éclat . . .

La présidente suppléante (Mme Champagne): Ce n'est pas une raison pour invoquer le Règlement. Le secrétaire parlementaire a été nommé pour appuyer la motion du secrétaire parlementaire de la ministre des Communications (M. Clinch).

M. Cassidy: Madame la Présidente, à voir sa tenue vestimentaire, on dirait que le député est un conservateur pourpre, pas tout à fait rouge, mais certainement . . .

Taxe d'accise—Loi

Mme Copps: Vous êtes daltonien. Il est vêtu de marron.

M. Cassidy: De marron? Son veston multicolore devrait lui rappeler que c'était bien son collègue en arrière qui a présenté la motion.

Je tiens à intervenir à l'étape de la troisième lecture de ce projet de loi. De cette mesure qui pressure encore une fois les Canadiens en permettant au gouvernement d'augmenter ses rentrées fiscales à même la taxe de vente. Voilà certes qui met en cause le principe même de la justice dans ce régime fiscal que les progressistes conservateurs ont établi et raffiné depuis leur élection en 1984.

Madame la Présidente, vous vous rappelez que pendant la campagne électorale, le premier ministre actuel (M. Mulroney) a déclaré que les riches paieraient largement leur part d'impôts sous un gouvernement conservateur. Il voulait peut-être parler des contributions qu'ils devraient verser à la caisse de son parti pour lui témoigner leur reconnaissance d'en avoir fait les seuls contribuables à payer moins d'impôts en 1988 qu'avant l'élection du gouvernement en 1984.

Je trouve très édifiant de voir que les gouvernements du président Reagan, de la première ministre Thatcher et de notre premier ministre ont tous jugé bon d'alléger sensiblement les charges fiscales des riches. J'imagine que s'il ne s'était pas inspiré du président Reagan et de M^{me} Thatcher, notre gouvernement aurait toujours pu suivre l'exemple de son prédécesseur libéral qui s'était fixé comme objectif lui aussi de favoriser les nantis.

Je lisais ce matin quelques notes qui portaient précisément sur l'accumulation des déficits. Quelle est la cause des déficits que nous avons connus ces dix dernières années au Canada et qui se sont accrus considérablement depuis le début des années 80, depuis la dernière récession? Est-ce que le strip-tease que fait le député devant toute la Chambre va figurer au compte-rendu?

L'étude montre que, depuis les années 70, ce n'est pas tant l'accroissement des dépenses qui a fait grimper le déficit fédéral à des niveaux qui inquiètent tous les partis, y compris le mien, mais le manque à gagner fiscal. C'est la somme des exemptions fiscales qui ont été accordées aux sociétés et, notamment, aux riches particuliers, qui compte pour les trois-quarts environ de notre déficit actuel qui se situe à quelque 29 milliards de dollars par année.

Je crois qu'il est intéressant de signaler aussi que le gouvernement actuel, qui avait la possibilité de supprimer ces privilèges fiscaux des sociétés, n'a pas su en profiter. Non seulement il ne les a pas supprimés, en fait, mais il a continué à les accorder. Il les a même accrus dans certains cas, tel celui de l'exonération de un demi-million de dollars des gains en capital.

● (1210)

Le gouvernement libéral précédent a toujours accordé un traitement de faveur aux gains en capital. L'actuel gouvernement conservateur a fait cela en grand en établissant une exonération de 100 000 \$ et de un demi-million de dollars des gains en capital. A l'origine, cette exonération signifiait que les personnes qui jouaient sérieusement à la Bourse, les personnes qui spéculaient sur les marchés immobiliers actifs de Toronto,